

prouver à mon honorable ami que je n'ai pas manqué de logique en appuyant alors cette politique navale comme étant la seule possible et convenable, et en déclarant, après la guerre, c'est-à-dire à une époque où il est tout probable qu'il ne surviendra pas de sitôt une autre guerre où nous serons entraînés, qu'en fait de politique navale, il faut y aller doucement.

Je ne manque pas de logique en disant que le Canada doit voir à sa propre défense, mais l'honorable ministre en manque en agissant avec autant de précipitation, après la guerre, qu'il eût agi avant la guerre. Voilà ce que j'avais à lui répondre sur ce point. Cependant, je ne veux pas discuter la question; ayant fait mes réserves, je n'ai plus qu'à exprimer la crainte très sérieuse que si nous persistons dans la voie où nous sommes entrés et si le ministre actuel de la Marine ne change encore une fois de principes politiques, ce ne sera pas lui qui aura à commercer sur le vieux fer. En fin de compte, monsieur le président, j'aimerais mieux voir notre amirauté exclusivement occupée à recevoir des navires de guerre à titre de cadeaux pour les mettre au rancart et les vendre comme vieux fer, que de voir surgir une autre guerre dans laquelle nous serions entraînés. Je persiste à prétendre, cependant, comme l'année dernière, que nous aurions fort bien pu attendre qu'une conférence impériale eût réglé convenablement la question de savoir ce que chaque partie de l'empire devrait faire pour la défense de l'empire.

M. McMASTER: Il faut féliciter l'honorable ministre d'avoir réduit, comme il l'a fait, les dépenses destinées à la marine de guerre, mais il faut dire aussi qu'il a eu grandement tort d'accepter ces navires de l'Angleterre. Il a pris cette décision à une époque où le Parlement n'était pas encore en session, c'est-à-dire sans consulter les représentants du peuple, et ceux-ci ont aujourd'hui le désagrément de paraître manquer de reconnaissance pour un don gratuit que le Canada a reçu.

L'honorable ministre dit que le parti libéral est l'auteur de la politique navale inaugurée sous le régime de sir Wilfrid Laurier. Je le reconnais, mais à cette époque l'univers entier se préparait activement au terrible conflit qui a eu lieu depuis; on nous disait qu'une grande puissance européenne projetait une guerre dans laquelle nous aurions à figurer. Les prophètes de malheur ont eu raison, la guerre s'est déclarée. Cependant, la marine de cette grande puissance est maintenant au

fond de la mer du Nord, et cette menace n'existe plus, pour le moment du moins. Ne serait-il pas prudent de songer à autre chose qu'à la marine? Tous les peuples civilisés ont mis leur espoir dans la Société des nations, ils croient qu'elle saura trouver moyen de régler les querelles internationales. Ne serait-ce donc pas le comble de la folie que de persister à attacher aux questions de la marine la même importance qu'auparavant? N'est-il pas déraisonnable de voter \$20,000 pour notre part des frais que la Société des nations doit entraîner, et de consacrer dix fois plus d'argent à organiser une marine qui, si l'œuvre de la Société est couronnée de succès, sera tout probablement à jamais inutile?

Quand la politique navale fut inaugurée, sous le régime de sir Wilfrid Laurier, notre dette nationale n'était que de \$250,000,000, et aujourd'hui elle est de \$2,350,000,000. L'honorable ministre conférerait donc au pays un immense bienfait en renvoyant ces trois navires de l'autre côté de l'océan, d'où ils nous sont venus. Nous ne pouvons faire ces dépenses à l'heure qu'il est, nous ne saurions faire que des dépenses absolument nécessaires, et celles-là n'en sont point. Je ne puis guère espérer que l'honorable ministre va changer d'opinion, mais je tiens quand même à protester de toutes mes forces contre pareilles dépenses.

M. PARDEE: Les explications de l'honorable ministre au sujet de la vente de ces navires laissent beaucoup à désirer. Il a vendu le *Niobé* et deux sous-marins pour \$135,000, il a reçu un acompte de \$20,000 et consenti à recevoir la différence par versements. Qui a signé le contrat au nom de la New Brunswick Rolling Mills? L'honorable ministre a chargé le ministère de la Justice de percevoir la différence du prix, parce que les versements n'ont pas été effectués. Il n'a pas rempli tout son devoir en se contentant de charger le ministère de la Justice de la perception de cette somme.

L'administrateur d'une compagnie qui remettrait une créance comme celle-là à son avocat, se tiendrait au courant de mois en mois et saurait ce qu'il fait relativement à cette affaire et quels sont les résultats. Mais, le ministre a-t-il dit au département de la Justice: Nous avons remis un compte en décembre ou en janvier. Y a-t-il eu des versements? Que faites-vous dans cette affaire? Aucun versement n'a été reçu en janvier, en février ou pendant les mois suivants; néanmoins, le ministre ne nous dit pas s'il a pris d'autres mesures. Il croit évidemment qu'après avoir remis le compte